

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025-016
Portant restriction temporaire d'accès à certains espaces
communaux
Pour l'organisation d'une chasse aux œufs
Sur l'Aire de Jeux, le Parc Georgette Loir et la pommeraie
situés
Rue Léonard Gille
Sur le territoire de BELLENGREVILLE
En agglomération

Le Maire de la Commune de BELLENGREVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

Vu la demande du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Bellengreville,

CONSIDERANT que pour l'organisation d'une chasse aux œufs sur les espaces publics, il y a lieu de limiter l'accès à cette manifestation, pour des raisons de sécurité et d'encadrement des mineurs participants. Cette animation est répartie sur 3 lieux distincts, l'Aire de jeux, Le Parc Georgette Loir, ainsi que la Pommeraie situés rue Léonard Gille.

ARRETE

Article 1 : Compte tenu des recommandations du plan Vigipirate Renforcé, cette manifestation publique se déroulera sur 3 lieux distincts clôturés :

- L'Aire de jeux,
- Le Parc Georgette Loir,
- Ainsi que la Pommeraie tous situés rue Léonard Gille.

L'accès à ces 3 parcs sera interdit à toutes personnes étrangères à la manifestation, le samedi 29 mars 2025 de 10h00 à 13h00.

Article 2 : Les organisateurs s'engagent à veiller au bon déroulement de cette manifestation ainsi qu'au respect des lieux.

Article 3 : Ampliation à :

- M. le Maire,
- M. le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Moul-Chicheboville,
- Mme Lydie CHRISTY, Adjointe au Maire en charge de l'enfance et de la jeunesse
- Le CMJ, chargé de la manifestation

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen **dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr**

Fait à BELLENGREVILLE,
Le 14 mars 2025

Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite

